

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

Arrêté du 11 JUIL. 2019

## portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe)

NOR : TREV1918907A

### **Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,**

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale, et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2016 portant approbation du règlement intérieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment ses articles 14 et suivants ;

Vu l'avis du commissaire général au développement durable ;

Vu l'avis du bureau du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Sur proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Benoît Laignel, membre associé de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Normandie.

Est nommé membre de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Normandie, pour une durée de trois ans, en qualité de membre permanent du CGEDD :

Mme Marie-Claire Bozonnet, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, suppléante.

## **Article 2**

Est nommé membre de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour une durée de trois ans, en qualité de membre permanent du CGEDD :

M. Joël Prillard, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, suppléant.

## **Article 3**

Est nommé membre de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour une durée de trois ans, en qualité de membre permanent du CGEDD :

M. Joël Prillard, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, suppléant.

## **Article 4**

Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Frédéric Dupin, président de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Sont nommés membres de la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine, pour une durée de trois ans, en qualité de membre permanent du CGEDD :

**M. Hugues Ayphassorho, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, président ;**

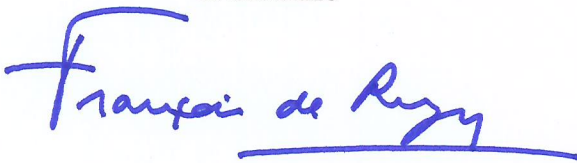
M. Frédéric Dupin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, titulaire.

## Article 5

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 JUIL. 2019

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique  
et solidaire



François de Rugy